



Réunion du bureau communautaire du Jeudi 24 mars 2016 à 18 heures *Compte rendu*

ETAIENT PRESENTS

MM

Paul VERON – Président, BODSON Jean-Paul - Vice-Président, CHIMOT Joël - Vice-Président, DEBOUZY André - Vice-Président, FOSTIER Régis - Vice-Président, GUILLAUME Alain - Vice-Président, HAUET Chantal Vice-Présidente, LAMOUREUX Vincent - Vice-Président, THOMAS Thierry - Vice-Président.

CAMBRAYE Olivier, COMPERE Alain, CUS Jean-Claude, DORGERE Bertrand, DOUBLEMARD Annie, MARA Claudine, MARLOT Laurent, MERESSE Guy, MEURISSE Nicole, PETIAU Eric, PRINCE Jean-Marc, SERET Paul, VAN ISAKER Jean.

ETAIENT REPRESENTES

DOUCY Béatrice – Vice-Présidente donne procuration à MARLOT Laurent
MEURA Frédéric -Vice-Président donne procuration à MEURISSE Nicole
RENAUX Jean-Paul - Vice-Président donne procuration à GUILLAUME Alain

ETAIENT ABSENTS

BUYASSE Eric, GRENIER Jean, LEMOINE Jean-Louis.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2016.

Nomination d'un secrétaire de séance Mme Claudine Mara ; secrétaire auxiliaire : Sébastien Carton

1. Avenant n°2 bail MSP Le Nouvion

Il est rappelé qu'un bail professionnel a été signé le 30 mars 2015 avec la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) « Maison de santé pluridisciplinaire les Hirondelles », dont le siège social se situe 38 rue André Ridders, 02170 Le Nouvion en Thiérache.

Ce bail donne location depuis le 1^{er} mars 2015 à la SISA des locaux suivants :

- Médecin généraliste 1
- Médecin généraliste 2
- Médecin généraliste 3
- Cabinet IDE
- Laboratoire
- Pédicure/Podologue

Depuis le 1^{er} mars 2016 le local médecin généraliste 4 est également loué.

A ce jour il reste un local médecin généraliste et le local kinésithérapeutes dans le bâtiment qui ne sont pas loués à la SISA.

Compte tenu de l'implantation à venir d'un nouveau médecin généraliste la SISA a saisi la CCTC pour louer le 5ème bureau de médecin généraliste, libre à ce jour. Conformément au bail initial cette location qui débuterait le 1^{er} mai 2016 serait gratuite jusqu'à fin octobre 2016 inclus.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer un avenant n°2 au bail professionnel en date du 30 mars 2015 avec la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) « Maison de santé pluridisciplinaire les Hirondelles » dont le siège social se situe 38 rue André Ridders, 02170 Le Nouvion en Thiérache.

L'objet principal de ce bail est d'autoriser l'occupation d'un bureau supplémentaire et d'augmenter par conséquent le loyer annuel de 20 460, 72 € à 23 585, 04 € compter du 1^{er} novembre 2016.

2. Avis enquête publique parc éolien sur Landouzy la Ville

Une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Landouzy la ville a été déposée par la société MET La Linière (MAIA EOLIS).

La commune de Landouzy La Ville n'est certes pas sur le territoire de la communauté de communes mais elle est limitrophe.

Une enquête publique a eu lieu entre le 15 février et le 16 mars 2016.

Le projet prévoit l'installation de 6 éoliennes sur la commune de Landouzy-la-ville sur un site situé à moins de 2 kilomètres de la Nigaudière à Plomion.

Il est rappelé que la communauté de communes et la commune de Plomion étudient la faisabilité d'un projet touristique depuis plusieurs années sur le site de la Nigaudière. Aujourd'hui il existe toujours des porteurs de projets et investisseurs privés intéressés et qui étudient la faisabilité d'un projet sur ce site.

Par conséquent, l'implantation future de 6 éoliennes à proximité doit être connue et prise en compte par ces derniers.

Or dans le dossier de demande d'autorisation réalisé par la société MET La Linière (MAIA EOLIS) aucun photomontage n'a été établi à partir du site de la Nigaudière. L'existence du projet porté par la communauté de communes et la commune de Plomion semble avoir été complètement omise par l'opérateur éolien. Il est impossible de connaître l'impact visuel du projet sur le site de la Nigaudière.

Dans ces conditions, le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la réalisation d'un ou plusieurs photomontages permettant d'appréhender la visibilité attendue du projet de 6 éoliennes à partir du site de la Nigaudière sur la commune de Plomion.

L. Marlot indique qu'il serait bon qu'un élu référent soit désigné au sein de la CCTC pour discuter avec les opérateurs éoliens. P. Véron répond avoir déjà tenté mais que compte tenu de la diversité des points de vue des élus sur le sujet il est difficile d'avoir une position politique commune et par conséquent d'avoir un référent unique pour tous les élus de la CCTC.

Il est également dit que la plupart des opérateurs éoliens ne sont pas préoccupés de la position des communautés de communes sur le sujet.

Il est conclu qu'un nouveau débat sur le sujet pourra être mené en commission développement économique mais qu'il paraît difficile d'avoir une position commune.

3. Présentation sujets prochain conseil

Le Bureau prend connaissance des sujets du prochain conseil.

L. Marlot revient sur le coût de l'école intercommunale de musique évoqué en débat d'orientations budgétaires lors du dernier conseil et souhaiterait que celui-ci puisse être connu de façon détaillée. Il est répondu que les données seront communiquées avec des éléments de comparaison d'établissements similaires. P. Véron précise qu'il ne faut pas oublier d'ajouter aux 250 élèves de l'école de musique les élèves des classes du territoire dans lesquelles intervient un professeur de la CCTC. V. Lamoureux rappelle qu'auparavant ces données étaient présentées régulièrement en commission développement culturel.

P. Veron rappelle également que des choix ont déjà été fait pour maîtriser le coût, par exemple le fait de ne pas augmenter à 300 le nombre d'élèves.

V. Lamoureux informe que la commission développement culturel va commencer à travailler sur la définition d'une politique culturelle communautaire.

4. Questions diverses

4.1 Micro-crèche La Capelle

P. Véron indique que ce type d'équipement ne concerne pas que la commune d'implantation. Pour une raison d'accès des usagers il est logique qu'une micro-crèche soit implantée dans un bourg-centre mais ce type de projet doit être soutenu par l'ensemble des élus du secteur.

Il est indiqué que quelques points techniques sont en discussion avec la commune de La Capelle mais la question principale est le paiement d'un loyer. La commune a en effet acheté le bâtiment, ne le possède pas depuis de nombreuses années et pourrait en faire des logements. Mais la CAF indique qu'aucune crèche publique ne paie habituellement un loyer à une autre structure publique propriétaire. Le bureau ne souhaite pas qu'un loyer soit fixé afin d'être sur les mêmes modalités que les autres sites mis à disposition de la CCTC par les communes et de ne pas créer un précédent.

Pour mémoire il faut que le projet soit validé techniquement, le permis de construire obtenu et le choix des entreprises de travaux effectué avant fin 2016 sinon perte des financements CAF

4.2 Analyse financière départ Boué

Le bureau est informé que suite à la dernière réunion des vice-présidents il a été acté de commander une actualisation un peu particulière du pacte financier 2016 auprès de Partenaires finances locales :

- une étude financière du départ potentiel de Boué
- une seule actualisation du pacte financier en fin d'année (contre 2 fois par les années précédentes)

L'étude financière relative au départ potentiel de Boué portera sur l'impact au niveau des ressources de fiscalité professionnelle, de la fiscalité ménages, de l'attribution de compensation. Elle portera également sur les conséquences sur les dotations (DGF, FPIC). Une partie de l'analyse détaillera aussi les modalités pratiques du retrait : dates, délibérations éventuelles à prendre, conséquences sur investissements.

Cette étude financière sera complétée par une analyse compétence par compétence des conséquences et problématiques posées. Elle sera réalisée par les services intercommunaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20h.

Le Président,

Paul VERON